

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2467

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 9

À l'alinéa 41, substituer aux mots :

« disposent de contrats passés en vue de leur »

les mots :

« ont passé des contrats en vue de cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.